

## Permis concernant la durée du travail octroyés

---

### Permis de travail de nuit (art. 17 LTr)

- 10-17571 / 100457  
SCHOTT Suisse S.A., 1401 Yverdon  
polissage / doucissage, usinage I et II, saphir, maintenance.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
26 H  
01.03.2011–28.02.2014 (Renouvellement/modification)
- 11-17801 / 101209  
Lehnherr SA, 2022 Bevaix  
logistique: chargement des produits frais dans les véhicules /  
camions de livraison.  
besoins spéciaux de consommation  
3 H  
01.01.2011–31.12.2013 (Nouveau permis)
- 11-17884 / 109067  
Termiboîtes S.A., 2923 Courtemaîche  
terminaison de boîtes de montres: secteur polissage.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
6 H  
01.02.2011–31.01.2014 (Nouveau permis)
- 11-17897 / 112327  
BM SA, 2304 La Chaux-de-Fonds  
Atelier de décolletage  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
6 H  
01.03.2011–28.02.2014 (Nouveau permis)

### Permis de travail de nuit (sans alternance avec un travail de jour) (art. 17 LTr)

- 10-17530 / 101830  
Manufacture des Montres Rolex S.A., 2504 Biel/Bienne  
ébauche 2, ligne pilote, MMT machines multi-tranferts à 3 modules.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
17 H  
01.03.2011–28.02.2014 (Renouvellement/modification)
- 10-17635 / 100246  
Sottas SA, 1630 Bulle  
débitage, peinture et chargement /manutention.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
5 H  
01.03.2011–28.02.2014 (Renouvellement)

- 10-17642 / 111222  
Marc Durupt Boulangerie-pâtisserie, 1004 Lausanne  
boulangerie (production-fabrication).  
besoins spéciaux de consommation  
1 H  
01.03.2011–28.02.2014 (Renouvellement)

#### **Permis de travail de nuit et du dimanche (art. 17 et 19 LTr)**

- 11-17976 / 100228  
Mifroma SA, 1670 Ursy  
Expédition.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
30 H, 30 F  
01.01.2011–31.12.2013 (Renouvellement)
- 11-17977 / 100228  
Mifroma SA, 1670 Ursy  
Production fromage et cave.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
160 H, 40 F  
01.01.2011–31.12.2013 (Renouvellement/modification)

#### **Permis de service de piquet (travail de nuit et du dimanche) (art. 14 et 15 OLT 1)**

- 10-17785 / 109229  
J.P. Morgan (Suisse) SA, 1211 Genève 11  
support-maintenance informatique (équipe Business Aligned Infrastructure  
Network).  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
1 H  
01.03.2011–28.02.2014 (Renouvellement)
- 11-17975 / 100228  
Mifroma SA, 1670 Ursy  
technique, informatique.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
10 H  
01.01.2011–31.12.2013 (Renouvellement/modification)

#### **Permis de travail du dimanche (art. 19 LTr)**

- 11-17912 / 100578  
Novartis Consumer Health SA, 1197 Prangins  
secteurs: Fabrication, Pesée.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques et économiques  
10 H  
01.02.2011–31.01.2014 (Renouvellement)

### **Permis de travail du dimanche et de jours fériés (art. 19 et 20a LTr)**

- 10-17696 / 112294  
Integraal Services SA, 1227 Carouge GE  
nettoyage des parcs publics et places de jeux dans la ville de Carouge.  
besoins spéciaux de consommation  
1 H  
01.01.2011–31.12.2011 (Nouveau permis)

### **Permis de travail pour les jours fériés (art. 19 et 20a LTr)**

- 10-17514 / 110995  
Laurastar SA, 1618 Châtel-St-Denis  
Consumer Services – Call Center.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons techniques  
8 F  
01.03.2011–28.02.2014 (Renouvellement)

### **Permis de travail en continu (art. 24 LTr, art. 36 à 38 OLT 1)**

- 11-17865 / 110219  
Novelis Switzerland SA, 3960 Sierre  
production secteurs/installations: N-LF Q30, N-LC Q23, N-FB LT2.  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
88 H  
01.03.2011–31.12.2013 (Nouveau permis)
- 11-17919 / 100668  
B. Braun Medical SA, 1023 Crissier  
secteur ligne Perfusion Poches (PP)  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
24 H, 16 F  
01.03.2011–28.02.2014 (Nouveau permis)

### **Dérogation pour le personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 28 LTr)**

- 10-17506 / 108867  
Aéroport international de Genève, 1216 Cointrin  
personnel au sol du secteur de la navigation aérienne (art. 47, al. 3, OLT 2),  
secteurs: Sûreté passagers, AAU, AMS, APS, Piste, SSA (sections feu,  
surveillance, transmissions).  
horaire d'exploitation indispensable pour des raisons économiques  
368 H, 109 F  
01.01.2011–31.12.2013 (Nouveau permis)  
Dérogation basée sur l'art. 28 LTr

(H = hommes, F = femmes, J = jeunes gens)

*Voies de droit*

Conformément aux art. 44 ss LPA ces décisions peuvent être attaquées devant le Tribunal administratif fédéral, Case postale, 3000 Berne 14, dans les 30 jours à compter de la présente publication. Le mémoire de recours doit être présenté en deux exemplaires, il indiquera les conclusions, les motifs et les moyens de preuve et porter la signature du recourant ou de son mandataire.

Toute personne ayant qualité pour recourir peut consulter les pièces sur rendez-vous pendant la durée du délai de recours, auprès du Secrétariat d'Etat à l'économie SECO, Conditions de travail, Protection des travailleurs (ABAS), Effingerstrasse 31, 3003 Berne (téléphone 031 322 29 48).

15 mars 2011

Secrétariat d'Etat à l'économie:  
Direction du travail